

## Lier santé, bien-être et sport

Stéphanie Hervieu, Isabelle Leulier-Ledoux, Alexandra Le Provost et Jean-Michel Reumeau, agence d'urbanisme de la région angevine (Aura)

À Angers, la municipalité fait des activités physiques et sportives, de loisir ou de haut niveau, un enjeu fort pour la ville. Cette politique s'est traduite en 2016 par un plan d'action « Angers sport 2020 », travaillé en concertation avec l'ensemble des acteurs du monde sportif (office municipal des sports ; associations sportives ; établissements scolaires, universités et grandes écoles ; groupes d'experts ; centre médico-sportif, etc.). L'agence d'urbanisme de la région angevine est mobilisée sur le sujet.

La forte implication de la municipalité d'Angers dans le sport a été plébiscitée à plusieurs reprises. En 2017, le comité régional olympique et sportif a décerné à la Ville d'Angers le label « quatre flammes olympiques », qui consacre son statut de ville sportive, ainsi que le prix spécial du jury de « Ville la plus sportive des Pays de la Loire ». Enfin, en 2018, la Ville d'Angers a reçu le label « Ville active et sportive » par l'Association nationale des élus en charge du sport et le ministère des Sports<sup>1</sup>.

### Le sport pour tous

Parallèlement à la pratique sportive « encadrée », la municipalité a souhaité favoriser la pratique autonome. Dans le cadre du plan d'action « Angers sport 2020 », l'accompagnement de la pratique autonome est inscrit dans l'axe 1 concernant le sport pour tous, dans un objectif de lutte contre la sédentarité. Cette orientation comporte trois actions : un programme d'équipements de proximité avec le déploiement de city stades « Angers stadium », la mise en place d'aménagements valorisant des propositions de parcours et la création d'un dispositif de recueil d'idées et d'expériences de pratiques autonomes.

En 2017, la Ville d'Angers a donc mobilisé l'agence d'urbanisme de la région angevine pour l'accompagner sur ce sujet. Dans un premier temps, l'agence s'est intéressée aux itinéraires les plus utilisés en récupérant les données collectées auprès de l'ap-

plication Openrunner pour cartographier les parcours empruntés par les coureurs et les marcheurs. Avec le service des sports, l'agence d'urbanisme a donc lancé une enquête par questionnaire en ligne intitulée « Angers à ciel ouvert » pour recueillir l'avis des coureurs et des marcheurs sur leur pratique et leur intérêt pour l'aménagement de parcours en ville. 850 personnes ont répondu à l'enquête ; plus de 30 % d'entre elles courent ou marchent pour se détendre et pour des raisons de santé. Les résultats ont confirmé la demande des personnes enquêtées de disposer de parcours bien-être, sport-santé : 63 % déclarent être intéressées pour découvrir la ville autrement et connaître de nouveaux lieux tout en pratiquant une activité physique.

### Itinéraires sportifs

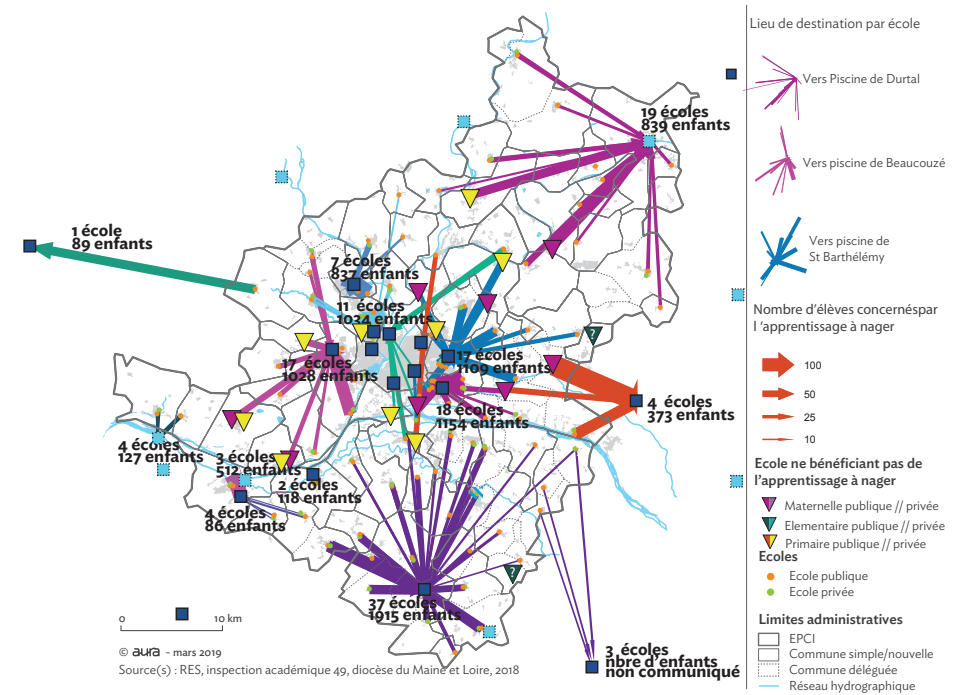
Il s'est ensuite agi d'accompagner la Ville dans la définition d'un grand parcours reliant les différents quartiers et venant se connecter aux grands espaces naturels situés aux portes de la ville et qui sont déjà des lieux de balade ou de pratique sportive. L'objectif est bien évidemment de ne pas utiliser la voiture ! Afin que ce grand parcours soit agréable, confortable, sécurisé et qu'il puisse être utilisé à tout moment de la journée (éclairé et accessible, de jour comme de nuit), l'agence a proposé des itinéraires évitant les voies où le trafic était le plus dense. Les tracés proposent des rues



aux ambiances singulières, traversent des espaces ombragés, passent à proximité de points d'eau, empruntent des espaces avec du mobilier urbain pour pouvoir s'asseoir ou faire une pause. Des « spots » de rencontre ont également été proposés dans chaque quartier, servant aussi bien de lieux de rendez-vous que de lieux d'information. Ces itinéraires ont été soumis pour avis aux conseils de quartier et pour qu'ils complètent cette première approche avec des boucles locales suivant les mêmes objectifs de découverte. La forte mobilisation des habitants a montré qu'ils avaient envie de s'investir dans ce projet. Parallèlement, l'agence a proposé au service des sports de faire appel à l'école supérieure d'arts appliqués et de design d'Angers pour mobiliser les étudiants sur le volet de la communication et de la signalétique. L'école a alors mobilisé plusieurs groupes d'étudiants dont les propositions ont été présentées devant un jury, composé d'élus et des services de la Ville d'Angers ainsi que l'agence d'urbanisme. Le projet retenu s'intitule parcours « topette », reprenant un mot du patois angevin qui désigne la manière de se dire au revoir de façon amicale. Les étudiants lauréats ont décliné leur proposition sur différents supports : clous, lutrins, panneaux... qui viendront jaloner les parcours. La mise en œuvre du parcours « grand topette » et d'une boucle dans chaque quartier est prévue pour début 2020.

« Savoir nager »

En 2019, l'Aura a également réalisé une étude, demandée par les élus du pôle métropolitain Loire Angers, sur l'apprentissage de la natation dans les écoles du territoire. En effet, le « savoir nager » est une priorité nationale inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences de l'Éducation nationale. Il se traduit par une attestation aux élèves à la fin du cycle 3. L'étude avait pour objet d'identifier l'état de la pratique de la natation scolaire au sein des écoles du territoire, les besoins non satisfaits ou partiellement satisfaits en matière de natation scolaire, l'aire de « recrutement » de chaque piscine (y compris les équipements limitrophes au territoire du pôle métropolitain). Les informations ont été recueillies à partir d'un questionnaire réalisé par l'agence d'urbanisme et envoyé par l'inspection académique à l'ensemble des écoles publiques et par la direction diocésaine à l'ensemble des écoles privées. En parallèle, l'agence s'est rapprochée des gestionnaires de chaque piscine, afin de connaître, notamment, les modalités d'accueil des enfants, l'état de l'équipement, son niveau d'utilisation, les demandes des scolaires, la tarification... Les principaux résultats de cette étude ont montré une amélioration de l'apprentissage de la nage sur le territoire : seules deux écoles primaires ou élémentaires publiques ne bénéficient pas de l'ap-



Équipement de natation utilisé par chaque école du PMLA et nombre de classes accueillies. © Aura.

prentissage contre seize en 2015 (date d'une précédente étude menée par la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale). L'étude étendue en 2019 aux écoles maternelles et privées comptabilise au total vingt-deux écoles ne bénéficiant pas de l'apprentissage de la nage. L'étude montre clairement que le temps de trajet est un facteur limitant la capacité à se rendre dans un équipement et qui peut donc exclure certaines écoles de l'apprentissage de la natation tout comme la nature de l'équipement (s'il est couvert ou non), qui est un facteur limitant le nombre de créneaux proposés aux scolaires. En regardant plus finement la pratique de la natation par cycle scolaire, on constate que plus les communes sont proches d'un équipement, plus elles sont en capacité de proposer à plusieurs cycles la pratique de la natation. Aussi, quatre-vingt-onze écoles proposent uniquement un seul cycle. Les résultats ont permis de questionner la qualité de l'offre à l'échelle de chaque intercommunalité,

sachant que, sur les seize piscines du territoire, onze sont en bon état ou nécessitent des petits travaux de maintenance et cinq auront besoin de travaux lourds à moyen terme. L'étude a également mis en perspective l'utilisation des équipements actuels ayant peu de créneaux encore disponibles et les projets de logements prévus. Ces échanges entre les établissements publics de coopération intercommunale posent la question de la gouvernance quant à la création et la gestion de nouveaux équipements. Une suite à cette étude est d'ores et déjà envisagée afin d'approfondir la connaissance pour les autres usages que sont les loisirs, le sport et la compétition. L'objectif est de mieux dimensionner les besoins en équipements supplémentaires.

**Note :**  
1 Angers est la première ville de France à obtenir ce niveau de distinction.